



1.3 Conventions de mandat

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 14 décembre 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 7 décembre 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 14 décembre 2023, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni au Centre Rural d'Animation à Piégros la Clastre en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Marcel BONNARD ; Danielle BORDERES ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE ; Nicolas SIZARET ; Frédéric TEYSSOT ; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Jean Christophe AUBERT à Jean Louis BAUDOUIN ; Anne Marie CHIROUZE à Ruth AZAÏS ; Sarah DUVAUCHELLE à Christophe LEMERCIER ; Agnès FOUILLEUX à Dominique MARCON ; Hervé MARITON à Stéphanie KARCHER ; Jean-Marc MATTRAS à Jean Pierre POINT ; Hélène PELAEZ-BACHELIER à Frédéric TRON et Boris TRANSINNE à Thierry GUILLOUD.
Absents	Audrey CORNEILLE ; Dominique DELAYE ; Caryl FRAUD ; Morgane PEYRACHE.
Secrétaire de séance	Marcel BONNARD.

**Convention cadre petites villes de demain pour la commune de Crest**

Le Conseil,

**I. Rappel du contexte**

Le programme Petites Villes de Demain accompagne les communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines liés au commerce, au tourisme et au patrimoine, à l'habitat et à la transition écologique et lutter prioritairement contre la dévitalisation de leur centre-ville.

Ce dispositif vise ainsi une requalification d'ensemble de ces centres-villes dont il facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux et plus globalement le tissu urbain.

En 2021, la commune de Crest s'est engagée dans ce dispositif et pour lequel une convention de partenariat avec l'Etat, le Département de la Drôme et l'intercommunalité a été signée.

Cette première étape a permis à la commune de définir sa stratégie de revitalisation de son centre-bourg se traduisant dans le présent projet de convention dit Opération de Revitalisation des Territoires (ORT). L'ORT est destinée à prendre en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation de centre-ville dans une perspective de mixité sociale et de transition écologique :

- Modernisation du parc de logements et de locaux commerciaux,
- Lutte contre la vacance et le logement indigne,
- Réhabilitation de l'immobilier et de friches urbaines,
- Valorisation du patrimoine bâti,
- Densification du tissu urbain.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 14 décembre 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 7 décembre 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Concrètement, le dispositif ORT se présente comme une large palette d'outils au service de la commune pour mettre en œuvre sa stratégie de revitalisation, lui donnant par ailleurs accès à des aides financières prioritaires, des outils juridiques ou fiscaux.

L'ORT porte sur un secteur délimité de la commune de Crest recouvrant son centre-ville intra-muros et les quartiers périphériques proches qui englobent les principaux équipements communaux (entrées de ville ou à enjeux prioritaires concentrant l'ensemble des problématiques de revitalisation que les outils de l'ORT sont amenés à traiter.)

## **II. Objet de la délibération**

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver le projet de convention ORT pour la commune de Crest.

## **III. Visas**

VU la convention d'adhésion Petites Villes de Demain avec l'Etat et la commune de Crest validée en Conseil communautaire en date du 7 octobre 2021

VU la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle de l'habitat avec la commune de Crest validée en Conseil communautaire en date du 23 juin 2022

VU le projet de convention cadre Petites villes de demain pour la période 2024-2029, reconnu comme valant Opération de revitalisation de Territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la Construction et de l'Habitation

## **IV. Délibéré**

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de donner un avis favorable au projet de convention d'ORT,
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte afférant à la mise en œuvre de cette délibération.

## **V. Résultat du vote**

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 20 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 15 voix, Dominique BALDERANIS, Denis BENOIT Rodène BODIN-CASALIS, François BROCARD, Agnès FOUILLEUX, René-Pierre HALTER, Muriel LORENZETTI, Gilles MAGNON, Dominique MARCON, Catherine MERIEAU, Hélène PELAEZ BACHELIER, Patricia PUC, Jean Philippe ROCHE, Nicolas SIZARET et Frédéric TRON,



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 14 décembre 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 7 décembre 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

**VI. Annexe**

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe I : convention cadre Petites Villes de Demain pour la commune de Crest.

Marcel BONNARD  
Secrétaire de séance

Le 14/12/2023

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président

